

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 2 février 2015

Présents : Elisabeth LAFFONT, Mathieu ROUSSEAU, Xavier SEGUY, Vincent THOMAS, Patricia LEVEQUE, Etienne CHATELON, Agnès COURBON, Claire MEYER, Xavier MAINGUE, Laurence VALLAT.

Excusée : Véronique LEGARS pouvoir à Claire MEYER,

Secrétaire de séance : Claire MEYER

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil du 12 janvier 2015 : **approuvé à l'unanimité**
- Pour faire suite à l'enquête publique du 26 décembre au 27 janvier 2015, la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Burdignes est **votée à l'unanimité**
- Eco-hameau :
 - o le dossier pour la loi sur l'eau le Cabinet AEE est choisi
 - o Les nouveaux plans V.R.D (voirie, réseau divers) sont validés et l'estimation des travaux également, donc autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour déposer le permis d'aménager
 - o Sollicitation de l'association Ville et développement durable pour une animation le 18 mars une confirmation de RDV est attendu,
- Suite à la demande de Radio d'Ici pour l'installation d'un système de réception et d'émission dans le local technique, une Convention radio d'ici doit être établie Une proposition de l'animation d'un atelier une fois par mois et si n'y a pas d'atelier contribution de 30€/mois.
- Le règlement du cimetière incluant le columbarium et les tarifs est **adopté à l'unanimité**
- Schéma de mutualisation diverses, rencontre avec la CCMP : les communes sont sollicités pour mutualiser des services, personnels. Les finances de l'Etat vont baisser (DGF versée par l'Etat on perd 18 000 € de 2013 à 2017). D'où compensation financière pour la CCMP à partir du schéma de mutualisation. La CCMP va faire des propositions en terme de personnel (secrétaire, accueil, formation aux archives...), de services techniques (mise à disposition gracieuse au-delà de deux jours).
- Haut débit : diverses propositions, plusieurs scénarios possibles. Le conseil communautaire doit voter dans les prochains jours le schéma retenu .
- Une demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'isolation et menuiserie + toit école sera déposée en préfecture

- Questions diverses :

Préau de l'école

Le conseil donne son accord pour l'aménagement intérieur du petit préau par les parents d'élèves. Le coût des matériaux sera pris en charge par la commune.

CADA: Nous avons transmis à M Delolme, opposant au projet éolien le protocole d'accord pour le bail des futures éoliennes sur La Faye suite à une injonction de la CADA.

PROCHAIN CONSEIL LE 9 Mars 19h30